



Protégé B une fois rempli

## Formulaire de demande d'autorisation – Modification visant à réduire les prestations

Une modification qui réduit les prestations de pension ou les droits à pension accumulés avant la date de la modification (une « modification de réduction ») est nulle à moins d'avoir été autorisée par le surintendant. Consulter le guide d'instructions intitulé [Modifications visant à réduire les prestations versées par les régimes de retraite à prestations déterminées](#).

Si vous avez besoin de plus d'espace pour répondre à une question, veuillez joindre des pages supplémentaires.

1) **Nom officiel du régime de retraite (le « régime ») :**

\_\_\_\_\_

2) **Numéros d'agrément : BSIF \_\_\_\_\_ Agence du revenu du Canada \_\_\_\_\_**

3) **Date à laquelle la modification de réduction a été apportée<sup>1</sup> :**

Année \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_

4) **Date d'entrée en vigueur de la modification de réduction :**

Année \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_

5) **Le libellé du régime et les documents complémentaires prévoient-ils la possibilité d'une modification de réduction? Consulter la section 3.2 du Guide d'instructions.**

Oui  Non

Si oui, veuillez indiquer les sections pertinentes du libellé du régime :

\_\_\_\_\_

Commentaire :

\_\_\_\_\_

6) **Le régime est-il un régime à cotisations négociées au sens de l'article 2 de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension? Consulter la section 3.1 du Guide d'instructions.**

Oui  Non

7) **Nombre total de participants, d'anciens participants et d'autres personnes ayant droit à des prestations en vertu du régime à la date d'entrée en vigueur de la modification de réduction : \_\_\_\_\_**

<sup>1</sup> Il s'agit de la date à laquelle la modification a été adoptée conformément aux procédures de modification établies pour le régime.



8) **Nombre de participants, d'anciens participants et d'autres personnes ayant droit à des prestations en vertu du régime qui sont touchés par la modification de réduction :**

Participants<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Anciens participants qui ont droit à une prestation de retraite différée : \_\_\_\_\_

Retraités et toute autre personne qui ont droit à des prestations (p. ex. survivants) : \_\_\_\_\_

**Nombre total de personnes touchées :** \_\_\_\_\_

9) **Les prestations de l'un ou l'autre des participants, des anciens participants ou d'autres personnes touchées par la modification de réduction sont-elles assujetties à la législation provinciale? Consulter la section 3.3 du Guide d'instructions.**

Oui  Non

10) **Nombre de personnes touchées dont les prestations sont assujetties à la législation provinciale sur les régimes de retraite, selon la catégorie et la province :**

Participants

C.-B. \_\_\_\_\_ Alb. \_\_\_\_\_ Sask. \_\_\_\_\_ Man. \_\_\_\_\_ Ont. \_\_\_\_\_

Québec : \_\_\_\_\_ N.-B. \_\_\_\_\_ N.-É. \_\_\_\_\_ T.-N.-L. \_\_\_\_\_ Î.-P.-É. \_\_\_\_\_

Anciens participants ayant droit à des prestations de pension différées

C.-B. \_\_\_\_\_ Alb. \_\_\_\_\_ Sask. \_\_\_\_\_ Man. \_\_\_\_\_ Ont. \_\_\_\_\_

Québec : \_\_\_\_\_ N.-B. \_\_\_\_\_ N.-É. \_\_\_\_\_ T.-N.-L. \_\_\_\_\_ Î.-P.-É. \_\_\_\_\_

Retraités et toute autre personne admissible à des prestations (p. ex., survivants) :

C.-B. \_\_\_\_\_ Alb. \_\_\_\_\_ Sask. \_\_\_\_\_ Man. \_\_\_\_\_ Ont. \_\_\_\_\_

Québec : \_\_\_\_\_ N.-B. \_\_\_\_\_ N.-É. \_\_\_\_\_ T.-N.-L. \_\_\_\_\_ Î.-P.-É. \_\_\_\_\_

11) **Veillez confirmer que toutes les exigences applicables de la législation provinciale à l'égard de la réduction d'une prestation de retraite accumulée ont été respectées.**

Oui  Non  S.O.

12) **Si le régime est également agréé à Terre-Neuve-et-Labrador, une demande de réduction des prestations a-t-elle aussi été soumise à l'organisme de réglementation compétent? Consulter la section 3.3 du Guide d'instructions.**

Oui  Non  S.O.

Commentaire :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

13) **Veillez décrire le but et le bien-fondé de la modification de réduction.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Quelle que soit la définition provinciale applicable, veuillez indiquer le nombre de participants selon la définition figurant dans la LNPP. Cette dernière définit un participant, à l'égard d'un régime de retraite, comme étant « une personne qui participe à celui-ci, qui n'a pas pris sa retraite et dont la participation n'a pas pris fin ». Cette définition exclut notamment les retraités qui reçoivent une pension et les personnes ayant droit à une prestation de pension différée en vertu du régime.



- 14) **Veillez fournir le détail des autres solutions envisagées avant d'apporter la modification de réduction, y compris l'incidence probable de chacune des solutions sur la situation financière et les exigences de capitalisation du régime.**

---

---

---

- 15) **Veillez fournir une analyse de la viabilité à long terme du régime à la suite de la modification de réduction en tenant compte des projections contenues dans le rapport actuariel.**

---

---

---

- 16) **Le libellé du régime prévoit-il des dispositions prioritaires? Consulter la section 3.4 du Guide d'instructions.**

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser les priorités et les sections pertinentes du libellé du régime :

---

- 17) **Veillez décrire le processus suivi pour fournir des renseignements aux participants, aux anciens participants et à toute autre personne touchée. Consulter la section 3.4 du Guide d'instructions.**

---

---

---

- 18) **L'avis concernant la modification de réduction a-t-il été envoyé à tous les participants et participants anciens, à leur époux ou conjoint de fait et à toute autre personne touchée ayant droit à des prestations de retraite en vertu du régime?**

Oui  Non

Si oui, veuillez indiquer la date d'envoi de l'avis : \_\_\_\_\_

- 19) **Cet avis renferme-t-il les renseignements requis au sujet de ce qui suit (consulter la section 3.4 du Guide d'instructions) :**

- L'assujettissement de la modification de réduction à l'approbation du surintendant.
- Le fondement de la modification de réduction et la façon dont cette dernière sera mise en œuvre.
- Les autres solutions envisagées avant d'adopter la modification de réduction.
- Le pouvoir d'apporter la modification de réduction.
- Les prestations offertes par le régime avant et après la modification.
- La situation financière du régime avant et après la modification.
- Si le régime est un régime à cotisations négociées, la possibilité qu'une modification de réduction soit adoptée à l'avenir.
- Les dispositions prioritaires du régime.
- La disponibilité de tous les documents présentés au BSIF.
- Les coordonnées de l'administrateur du régime.
- Le droit de faire des observations par écrit auprès du BSIF.



**20) Une séance d'information a-t-elle eu lieu? Consulter la section 3.4 du Guide d'instructions.**

Oui       Non

Veillez préciser qui y a été invité et combien de personnes de chacun des groupes touchés y ont participé :

---

---

---

Veillez fournir un sommaire des résultats de la séance :

---

---

**21) Autres documents requis annexés (consulter la section 3.6 du Guide d'instructions) :**

- La modification de réduction, le formulaire de renseignements connexe (OSFI-594) et toute résolution du conseil d'administration et/ou tout autre document autorisant la modification.
- Des documents montrant que le régime est un régime à cotisations négociées, le cas échéant.
- Des documents étayant le pouvoir d'apporter la modification.
- L'avis donné aux participants, aux anciens participants et à d'autres personnes touchées.
- Les documents de présentation fournis lors de la séance d'information, le cas échéant.
- Le rapport actuariel.

**22) Autres commentaires**

---

---

---

---

Le présent formulaire d'autorisation a été préparé par :

\_\_\_\_\_

En lettres moulées

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Titre et société

\_\_\_\_\_

Date

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_